

CONTRAT TRIPARTITE POUR LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

entre

le CCAS de BARRAUX/ le bénéficiaire / le Traiteur

Madame, Monsieur, Tél. :

Adresse :38530 BARRAUX

Demande à bénéficier du service de portage des repas à domicile à compter du :

La livraison des repas sera assurée sans discontinuité toute l'année, y compris pour les dimanches et jours fériés, et se fera le lundi pour les repas du lundi et du mardi, le mercredi pour les repas du mercredi et du jeudi, le vendredi pour le vendredi même, le samedi pour le samedi et le dimanche.

La composition du repas sera de : Entrée + Plat chaud +Dessert + Pain +fromage + Potage.

Chaque plat est conditionné en barquette jetable, soudée, précisant le contenu. La livraison se fait en liaison froide. (Réchauffage possible au four micro-onde).

Le menu sera le même pour tous.

Un agent municipal passera une fois par semaine pour prendre les commandes pour la semaine suivante.

En cas d'absence imprévisible (hospitalisation . . .), le prestataire sera prévenu dans les meilleurs délais, par la famille, l'aide ménagère ou autre. Tout repas livré est dû.

Madame, Monsieur....., s'engage à payer mensuellement, le reste à charge du coût des repas (repas midi+soir) à un coût unitaire de 7€ auprès du Traiteur, le CCAS versant sa participation de 3€ directement au Traiteur (coût réel du repas : 10€).

A BARRAUX, le

Le Bénéficiaire

ou son représentant

Le Prestataire

Traiteur SIAUX

Le CCAS de BARRAUX